

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 30 Août 2019 à 20h30

Réunion publique à la Mairie.
Convocation en date du 20 Août 2019.

Président de séance	M. Bernard DUMONT
Secrétaire de séance	Mme Lucie GUERGEN
Membres présents	M. Bernard DUMONT M. Michel FAHY Mme Lucie GUERGEN M. Joël POUSSIÈRE M. Philippe ROBIN M. Mathieu RUGGERI Mme Françoise LEJEUNE M. Laurent SAUVIN
Membres représentés	M. Pierre-Alain BEVALOT a donné pouvoir à M. Bernard DUMONT - Mme Joëlle SANCEY a donné pouvoir à M. Laurent SAUVIN
Membre absent	/

Ordre du jour :

- 1) Travaux de restauration de l'église - signature d'un avenant au marché (lot n° 2) avec l'entreprise Toitures de Franche-Comté ;
- 2) Actualisation des tarifs pour les concessions de cimetière et columbarium ;
- 3) Spectacle de Noël 2019 - choix du prestataire et signature du contrat ;
- 4) Examen d'une demande de subvention de la CPEPESC.

Informations et questions diverses.

1. Travaux de restauration de l'église : avenant au marché pour le lot n° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les raisons de la plus-value pour les travaux de l'église : couverture neuve de la toiture côté Nord, celle-ci étant très endommagée par les mousses, un simple nettoyage ne serait pas satisfaisant et de nombreuses tuiles risquent d'éclater.

Cette plus-value de 8 542,01 € T.T.C. s'ajoute au montant de marché, ce qui porte le montant du marché (lot n°2) avec l'entreprise Toitures de Franche-Comté à 79 005,36 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise Toitures de Franche-Comté.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

Le Maire rappelle que la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est toujours active et il précise que celle-ci prélève 6 % de frais de gestion.

2. Actualisation des tarifs des concession et cases de columbarium au cimetière

Les tarifs des concessions de cimetière et des cases au columbarium, datent de Novembre 2013 et il a été décidé une actualisation de prix.

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} Septembre 2019, de fixer les tarifs suivants :

- Concession de 2 m² (30 ans) : **300,00 €** ;
- Concession de 2 m² (50 ans) : **450,00 €** ;
- Case columbarium simple (30 ans) : **170,00 €** ;

- Case columbarium simple (50 ans) : **250,00 €** ;
- Case columbarium double (30 ans) : **250,00 €** ;
- Case columbarium double (50 ans) : **350,00 €**.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

3. Spectacle de Noël

Suite à différentes propositions, le Conseil Municipal a décidé de retenir le « Théâtre d'Orchisor - les contes de la pleine lune » pour un montant de 450,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

Le spectacle aura lieu le Samedi 14 Décembre 2019 à 15h00 au préfabriqué.

4. Demande de subvention de la CPEPESC de Franche-Comté

Après l'exposé du Maire et suite aux travaux effectués sur la grotte de BEAUMOTTE-LES-PIN par l'Association et aux interventions pour une sensibilisation locale auprès des scolaires, il a été décidé d'attribuer une subvention de 200,00 € à la CPEPESC (*Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté*) pour l'année 2019.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

Questions diverses

- **TRAVAUX ENEDIS** : Une coupure de courant sera effectuée le 3 Septembre 2019 entre 7h00 et 8h00 et de 14h00 à 16h30 sur plusieurs secteurs de la commune.
- **A.D.M.R. DES 3 CANTONS** : Remerciement de l'A.D.M.R. pour le versement de la subvention communale 2019.
- **LETRE DU GRAND BESANÇON** : Concernant l'épandage des boues, il est déclaré que la parcelle Z.D. n° 13 est inapte à l'épandage.
- **RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES** : Création de « conseillers aux décideurs locaux ».
- **PROBLÈMES CLIMATIQUES LIÉS À LA SÉCHERESSE DANS LA FORÊT.**
- **VISITE DU JURY DU CONCOURS VILLES & VILLAGES FLEURIS 2019** : Depuis la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, la visite concerne dorénavant la totalité du village en vue de confirmer ou non les fleurs acquises. Les particuliers ont fait l'objet d'une présentation photographique, une contre-visite sera effectuée dans les jours prochains pour vérifier les propositions locales retenues. Le jury a complètement été renouvelé et le résultat ne devrait pas être connu avant mi-October 2019.
Le professionnel membre du jury a conclu que 30 minutes de visite étaient insuffisantes pour un village comme le nôtre, 45 minutes seraient nécessaires.
La représentante du Conseil Départemental envisageait de revenir avec son mari pour approfondir la découverte du village.
À l'issue de cette visite, les représentants des élus et bénévoles de la commune sont optimistes pour la conservation de la 3ème fleur et qui sait ???
Le verdict sera connu mi-October 2019.